

PROJET PÉDAGOGIQUE

SÉJOUR « Artistes en selle » 10/15 ans Du 22 au 25 avril 2025



Sommaire

I. Intentions de l'Organisateur

II. Objectifs Pédagogiques

III. Encadrement

- 1) Organisation du travail
- 2) Composition de l'équipe
- 3) Missions

IV. Spécificité du public

V. Mise en œuvre

- 1) Permettre le dépaysement (vie en collectivité, contexte géographique) en créant du lien entre les enfants du territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD),
- 2) Valoriser les initiatives et l'exercice de l'autonomie (organisation d'animations, vie quotidienne...),
- 3) Sensibiliser aux valeurs de coopération, d'entraide et de respect de l'environnement,
- 4) Favoriser la découverte d'activités sportives originales, adaptées à chaque tranche d'âge.

VI. Évaluation

Perspectives

Annexes

- 1) Charte des droits et devoirs du collectif
- 2) Trousseau du participant
- 3) Programme prévisionnel du séjour
- 4) Menu du séjour

I. Intentions de l'organisateur

Durant les vacances de printemps 2025, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, située 12 rue Ampère à GENLIS, organise un séjour accessoire pour les 10/15 ans.

Ce projet marque la volonté de la Communauté de Communes d'offrir aux jeunes du territoire un départ en vacances tout en assurant des conditions de sécurité maximales dans une ambiance conviviale.

Ainsi, il permet :

- De créer du lien entre les enfants et les jeunes du territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
- De proposer un séjour accessible financièrement pour les familles.

II. Objectifs pédagogiques

Par cette action, l'équipe éducative souhaite prioritairement :

Permettre le dépaysement
(Vie en collectivité, contexte géographique)

Favoriser la découverte d'activités équestres et artistiques adaptées à la tranche d'âge.

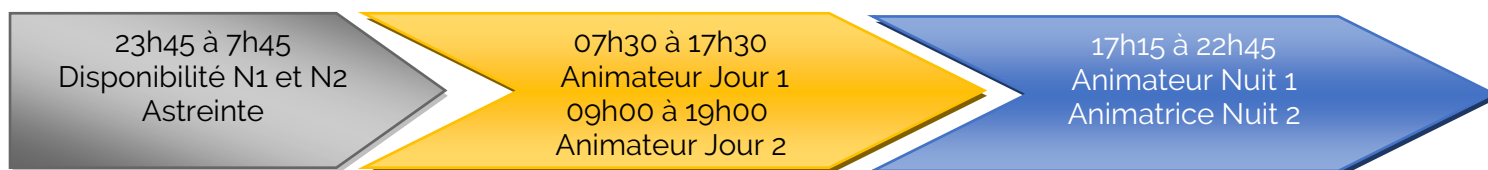
Valoriser les initiatives et l'exercice de l'autonomie au sein du collectif

Sensibiliser aux valeurs de coopération, de partage, d'entraide et de respect de l'environnement

III. Encadrement

1) Organisation du travail

Afin de respecter la réglementation concernant la durée légale du travail, stipulée dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, une rotation de l'équipe d'encadrement est prévue.



Cette organisation pourra être modifiée en fonction des besoins. La gestion libre implique l'investissement des équipes de nuit pour la préparation du déjeuner.

2) Composition des équipes

Antony RIBEIRO, BPJEPS Activités Physiques pour Tous (APT),
Responsable du séjour

Coordination : Anne GOUDIABY-LEDOUX, DEJEPS Animation Socio-Éducative ou Culturelle (DPTR)

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



Équipe encadrante :

Antony RIBEIRO (J1), BPJEPS (APT) Gestion libre Activités	Mélody ETINAULT (J2) Agent d'animation Fonction Publique Territoriale Assistante sanitaire, Activités et Temps libres	Axel TOULOUSE (N1), BPJEPS en cours, (APT) Réfèrent public masculin Temps libres et Veillées	Tiphaine DEMAS (N2) Non-diplômée Réfèrent public féminin, Temps libres et Veillées
---	--	--	--

3) Missions

- L'équipe est garante :
 - De la sécurité physique, morale et affective des participants,
 - Du respect des normes d'hygiène et de sécurité et de la réglementation en vigueur,
 - Des libertés des uns et des autres, de la justice, du respect de la « charte des droits et devoirs » et des principes de fonctionnement.
- L'équipe :
 - Met en œuvre une action éducative auprès du public qui vise les objectifs pédagogiques précités,
 - Instaure un climat de confiance par le respect mutuel, la transmission de valeurs, et l'éducation par l'exemple,
 - Communique et se soutient face au public.
 - Les référents en journée sont responsables de la prise en charge des jeunes avant et pendant les activités : ils veillent à leur équipement et au respect des consignes données par l'intervenant. Ils régulent aussi la vie de groupe (ambiance, gestion des conflits).
 - Les référents « temps libres et activités » veillent au bon déroulement de ces temps, au respect du matériel.
 - Les référents public masculin/féminin encadrent spécifiquement le temps des douches et accompagnent les jeunes à la gestion de leurs affaires (tenue du linge sale, linge mouillé).
 - L'Assistant Sanitaire veille à la prise de médicaments, aux soins et au suivi du cahier de soins ainsi qu'à la mise en œuvre du protocole sanitaire.

Toute l'équipe est solidaire et complémentaire pour accomplir toutes ces missions.

- Le responsable du séjour, en collaboration avec la coordinatrice :
 - Organise l'action de l'équipe et joue un rôle formateur,
 - Assure les relations avec l'organisateur, les parents et les prestataires,
 - Rédige et pilote le projet pédagogique, évalue et rend compte du bilan de l'action éducative, en associant le reste de l'équipe,
 - Organise la gestion libre, l'intendance et la gestion de la régie,
 - Veille au respect de la réglementation.
 - Rend compte du bilan financier.
- La coordinatrice :
 - A un rôle formateur,
 - Assure les relations avec l'organisateur, les parents et les prestataires,
 - Écrit les objectifs pédagogiques, évalue et rend compte du bilan de l'action éducative, en associant le reste de l'équipe,
 - Rend compte du bilan financier,
 - Sollicite les financements éventuels du projet.

IV. Spécificité du public

Des éléments caractérisent l'évolution physique des préadolescents de 10 à 15 ans : le développement du système reproducteur et une accélération de la croissance. Ainsi, Les adolescents doivent manger beaucoup, mais il est important de leur inculquer de bonnes habitudes alimentaires.

Ils ont aussi besoin d'action. L'action est essentielle car elle permet d'exprimer l'impulsivité propre à l'adolescence, de libérer les tensions sainement, en oubliant pour un temps les grandes questions existentielles, de canaliser l'énergie dans une activité valorisante et plaisante.

La puberté et l'éveil sexuel démarrent à cet âge et influent sur les relations entre filles et garçons.

V. Mise en œuvre

1) Permettre le dépaysement

• **Lieu**

Le séjour a lieu en CÔTE D'OR (21), à proximité de SEMUR-EN-AUXOIS.



Centre équestre « La Bergerie » située 12 rue d'Avau, à JUILLENAY (21210)
 . 03 81 49 54 93

Agréé par le ministère de la Jeunesse et des Sports (N° agrément ET000266).

L'attribution des dortoirs de 8 à 3 places respecte la distinction filles/garçons.
 Les lieux d'activités sont essentiellement au sein du centre équestre et aux environs.

- **Transport**

Les trajets s'effectuent en minibus appartenant à la collectivité jusqu'au lieu du séjour.

Sur place, les transports s'effectueront à pied ou en minibus.

- **Espace Repas**

La gestion libre des repas pour un collectif implique un protocole précis à respecter, différent du cadre familial.

C'est un temps éducatif privilégié où chacun participe selon ses capacités, guidé par l'adulte.

Avec la volonté éducative de favoriser la participation de chacun dans la gestion de la vie collective, les préparations de repas sont habituellement faites par 4 participants et un encadrant. Cela consiste à mettre la table, couper des légumes, préparer des sauces vinaigrettes, etc... La consommation de produits frais est généralement favorisée et donne l'occasion d'apporter des techniques et des connaissances culinaires aux enfants.

Le gîte met à notre disposition une cuisine équipée, de deux réfrigérateurs, d'un piano de cuisson, d'un four, d'un micro-onde et d'un lave-vaisselle. Elle est séparée de la salle principale pour assurer un service qui répond à la législation.

Les produits d'hygiène et d'entretien, les pharmacies, traitements (PAI) et les denrées alimentaires sont stockés dans des malles en fer ou en plastique hermétiques.

Les produits frais sont achetés et transportés en glacière, afin de ne pas rompre la chaîne du froid. Un thermomètre est installé dans le réfrigérateur et doit indiquer une température entre 0° et 4°C.

Des échantillons des plats sont étiquetés et conservés (5 jours) dans des sachets alimentaires.

La traçabilité (le code barre, la Date Limite de Consommation (DLC), le numéro du lot de chaque produit) est archivée grâce aux emballages photographiés sur la tablette.

Après désinfection des plans de travail, le repas est préparé par un animateur.

Toute la vaisselle sale utilisée durant le repas, est stockée à l'extérieur de la cuisine jusqu' à la fin du repas pour éviter le croisement du propre et du sale.

Des lingettes lavables avec un code couleur (bleu pour les tables, blanc pour les surfaces, rose pour les sanitaires...) sont utilisées.

Un panneau concernant les « bonnes manières » de cuisiner en collectivité est affiché

2) Valoriser les initiatives et l'exercice de l'autonomie au sein d'un collectif

- **Espace vie collective**

L'information, la consultation et la négociation sont des outils pédagogiques essentiels pour stimuler l'autonomie et l'initiative, qui nécessitent d'être formalisés de manière ludique.

Il y a un espace dédié au rassemblement du groupe pour des temps de concertation et d'informations.

Un panneau d'affichage est dédié aux informations sûres :

- Le rythme des journées,
- Les propositions d'animations,

- L'organisation collective,
- La charte des droits et devoirs.

• **Autonomie au sein d'un collectif**

Définition étymologique de l'autonomie (Grec) : auto = soi-même nomos = loi
Etre autonome, c'est « la liberté de se gouverner par ses propres lois sans entamer la liberté d'autrui. »

Le séjour se veut donc un espace d'autonomie où les participants vivent à travers un cadre commun précis, défini et validé par tous, sous forme d'une charte et de principes de fonctionnement.

• **Charte des droits et devoirs**

Ce document est présenté aux familles lors de la réunion d'informations : il est le socle de référence de l'équipe d'animation et des participants pendant le séjour pour vivre ensemble. (annexe 1)

D'autre part, un temps d'échange, le premier jour, permet à chacun de s'exprimer sur le sujet et des principes de fonctionnement précis sont négociés avec le groupe, selon les tranches d'âge.
(Ex : utilisation des objets personnels, occupation des chambres, rythme de la journée...).

L'équipe accompagne donc les participants à exercer collectivement leur autonomie tout en restant garante des libertés des uns et des autres, de la justice, du respect de la charte et des principes de fonctionnement.

• **Implication dans la vie collective**

Lors d'un temps de concertation le premier jour, les participants organisent aussi la vie collective.

Chacun se positionne pour participer aux tâches de la vie quotidienne selon son âge et ses capacités (préparation des repas, vaisselle, nettoyage, mise en place de la table...).

Chacun dispose de temps libre qu'il gère à sa guise et peut emprunter du matériel pédagogique mis à disposition dans l'espace de vie collective : livres, jeux de société, petit matériel pour artisanat.

Chacun peut également être à l'initiative d'animations et organiser des temps libres plus structurés ou proposer des idées pour les activités/veillées.

L'équipe accompagne chacun dans le développement de ses capacités à faire seul, avec et pour les autres.

• **Temps de concertation**

Le groupe organise des temps de réunions (au goûter ou à la veillée).

Chacun est invité à s'exprimer individuellement sur les points suivants :

- Organisation de la journée/du lendemain,
- Qualité des activités, et des repas
- Relationnel.



L'équipe d'animation se réunit également à la fin de la soirée pour aborder ces mêmes points.

- **Veillées**

L'équipe a programmé chaque soir une animation pour tout le groupe durant une heure environ.

Les jeunes peuvent également s'investir et proposer des événements.

Le temps de coucher intègre des moments de discussion entre pairs avant « extinction des feux ».

- **Résolution des conflits**

En cas de non-respect de la charte par un membre du groupe, le dialogue sera privilégié afin de permettre au participant une prise de conscience des conséquences de ses actes, créer un espace de médiation et aboutir à une réparation.

Des outils de Communication Non-Violente sont mis à disposition de l'équipe (affiche pour la médiation CNV).

Toutefois, s'il est normal qu'il franchisse parfois les limites, il est nécessaire de sanctionner un enfant dont le comportement nuit systématiquement à lui-même ou au reste du groupe.

L'équipe d'animation s'engage à intervenir auprès des participants avec la démarche pédagogique détaillée sur la Charte des Droits et Devoirs (annexe1).



3) Sensibiliser aux valeurs de coopération, d'entraide et de respect de l'environnement

- **Gestion libre et environnement**

L'entraide et la coopération sont stimulées ainsi que la sensibilisation au respect de l'environnement et au non – gaspillage des ressources prend alors tout son sens à partir de cas concrets :

- Réduction de la consommation d'eau lors des vaisselles à la main (lavage du plus propre au plus sale dans une bassine, rinçage dans une seconde bassine, pré-trempage des casseroles avec de l'eau utilisée...),
- Tri des déchets selon le code de la région (verres, cartons, compost),
- Prévention du gaspillage alimentaire,
- Respect du voisinage (bruit en soirée, propreté des locaux communs).

L'équipe est toujours présente sur ces temps : elle peut être en retrait ou très active selon les capacités et l'âge des participants. Ce sont des temps éducatifs à part entière, l'animateur veille à :

Donner des missions adaptées à chacun.

Expliquer les bonnes manières de faire et les bons gestes.

Vérifier la réalisation.

Encourager l'apprentissage par l'erreur.

Féliciter et valoriser.

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



- **Communication**

Basés sur la confiance, l'échange, et surtout la bienveillance, les principes de communication sont les suivants :

- Les jeunes ont le droit de s'exprimer librement en respectant les principes élémentaires de correction dans le langage, dans la tenue tant morale que vestimentaire,
- L'équipe d'animation s'engage également à la même conduite,
- Les familles peuvent exprimer leurs avis et leurs demandes à l'équipe qui doit en tenir compte dans la mesure du possible,
- Les familles sont informées du déroulement du séjour par le biais d'un courriel quotidien.

En cas d'urgence

- Le numéro de téléphone portable du responsable de séjour : 06 35 40 83 85
- Le numéro de la coordinatrice Séjours : 06 22 28 63 61
- Celles-ci sont contactées automatiquement en cas de problème de santé survenu au cours du séjour et sont consultées pour les suites à donner (choc à la tête, blessures, examens médicaux, soins, rapatriement, etc.).
- Concernant le rapatriement, les situations sont gérées au cas par cas, en privilégiant la prise en charge par la famille.

- **Hygiène**

- Le lavage de mains au savon sera rigoureusement effectué avant et après les repas et les activités,
- L'accès aux douches se fera en petit groupe (une en cabine individuelle et deux personnes en attente pour ne pas créer de file d'attente),
- Le stockage de nourriture dans les valises et les chambres n'est pas autorisé,
- Le partage de nourriture sera autorisé mais géré par l'équipe : les participants doivent confier leurs produits alimentaires personnels (bonbons, chips) aux animateurs qui apprendront à les mettre à disposition après le goûter ou le dessert en respectant les conditions d'hygiène,
- L'argent de poche et les objets de valeur (téléphone, console portative) ne sont ni utiles, ni recommandés.



4) Découvrir des activités originales, adaptées aux participants

- **Activités**

- 3 balades à poney par groupe, encadrées par une monitrice diplômée du centre équestre de la Bergerie.
- Activités Artistiques manuelles : customisation de fer à cheval, création de flot, Album photos-souvenir,
- Visite de SEMUR-EN-AUXOIS, jeux traditionnels et sportifs
- Veillées.



PARTICIPATION à FESTI'JEUNES

Le séjour « Artistes en selle » est en lien avec Festi 'Jeunes, évènement dédié à la jeunesse, qui aura lieu le samedi 26 avril 2025.

A cette occasion les productions artistiques du groupe séjour seront exposées et chaque jeune a la possibilité de participer à la scène ouverte « Jeunes Talents » entre 18h00 et 19h00,

Les participants au séjour qui souhaitent y prendre part devront se présenter entre 13h30 et 17h00 au stand Espace Jeunes pour s'inscrire sur la liste.

- **Rythme de la journée**

D'une manière générale, l'organisation est la suivante :

*07h30 - 09h00	Lever et petit déjeuner échelonné, toilette, préparation pour les activités
**09h00 - 12h00	Activité
12h00 - 13h30	Repas, préparation et rangement du déjeuner
13h30 - 14h00	Temps libre, départ pour les activités nécessitant un transport
14h00 - 16h30	Activité
16h30 - 17h00	Goûter
17h00 - 19h00	Douches /Temps Libre
19h00 - 20h00	Repas et Rangement du repas/Temps libre, Toilette
20h00 - 21h15	Veillée
21h15 - 21h45	Pyjama, Temps calme
*22h00	Coucher et extinction des feux

**Ces horaires sont modulables en fonction de l'état de fatigue des participants.*

***Les horaires des activités sont variables en fonction des prestataires.*

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



Évaluation

Afin d'évaluer si les moyens mis en œuvre étaient pertinents au regard des objectifs visés, les critères suivants vont être observés :

1) Permettre le dépaysement (vie en collectivité, contexte géographique) et créer du lien entre les jeunes du territoire

- Choix du lieu adapté (ambiance, paysage, etc.),
- Nombre de participants satisfaits du lieu et du mode de vie (région, hébergement),
- Liste des difficultés rencontrées et des atouts,
- Nombre de participants résidents par communes (de la CCPD),
- Qualité de la vie de groupe (mixité, échanges, projets à venir communs, etc.).

2) Valoriser les initiatives et l'exercice de l'autonomie

- Nombre d'animations à l'initiative des participants,
- Nombre d'activités réalisées en plus du programme, ou lien avec Festi'JEUNES
- Nombre de participants qui ont pris des initiatives,
- Fréquence d'utilisation du tableau d'affichage,
- Nombre de temps de concertation réalisés,
- Nombre de règles de fonctionnement négociées,
- Nombre et nature des conflits,
- Nombre de conflits résolus,
- Nombre et nature des sanctions.

3) Sensibiliser aux valeurs de coopération, d'entraide et de respect de l'environnement

- Fluidité de la vie collective (nombre de retards, rangement, installation, et),
- Nombre de participants satisfaits de l'organisation de la vie collective,
- Nombre d'actes d'entraide spontanés,
- Nombre d'actes contraires au respect de l'environnement,
- Nombre d'actes de gaspillage,
- Respect du budget.

4) Favoriser la découverte d'activités originales, adaptées aux plus grands

- Nombre d'activités adaptées à la tranche d'âge,
- Nombre de participants satisfaits du programme d'activités.

MÉMO :

La liste du trousseau recommandé est à remplir (voir annexe 2).

Les départ et retour auront lieu à l'**Accueil de Loisirs, situé au 12 rue de Franche-Comté à GENLIS.**

Attention ! Les départs et retours se font en minibus de la collectivité, l'accueil est situé voie Romaine à GENLIS.

Il est **impératif** que chaque participant apporte son **pique-nique, un goûter et une bouteille d'eau.**

Le temps d'accueil est un moment privilégié : il est utile et fortement recommandé de transmettre de manière confidentielle à un membre de l'équipe d'animation, toute information relative à l'état de santé physique ou psychologique du participant.

Au retour, chaque participant se présente avec ses parents avant de récupérer son bagage et salue l'équipe d'encadrement. Un compte-rendu oral du séjour est alors fait à la famille.

Horaires (voir annexe 3)

- **Mardi 22 avril 2025 :**

- 07h45 : Accueil des enfants et de leur famille. Chargement des bagages dans **les minibus situé Voie Romaine** à GENLIS.
- 08h15 : Départ **en minibus** de GENLIS,
- 10h00 : Arrivée au centre équestre « la Bergerie » à JUILLENAY.

- **Vendredi 25 avril 2025 :**

- 16h00 : Retour en minibus depuis « la Bergerie » à JUILLENAY, au centre équestre,
- 17h30 : Arrivée des enfants. Déchargement des bagages **Voie Romaine** à GENLIS.
- Prise en charge possible des enfants jusqu'à 18h00.

Santé

Aucun médicament, même avec ordonnance, ne sera administré par l'équipe d'encadrement sans PAI.

Les traitements d'urgence correspondant au Projet d'Accueil Individualisé (PAI) du participant doivent être remis au responsable du séjour dès l'accueil du participant : **le nom /prénom, la date de péremption et la posologie doivent être indiquées sur l'emballage**

Aucun médicament ne doit être confié au participant directement.

Pour une maladie survenue pendant le séjour, sur avis médical et avec une ordonnance du médecin.



Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



Annexe 1

CHARTRE DE VIE COLLECTIVE « DROITS ET DEVOIRS »



Chacun a le droit de :

Se sentir en sécurité,
Passer un bon séjour avec d'autres
jeunes,
Être informé et écouté
(Avant et pendant le séjour),
Donner son avis,
Organiser certains temps du séjour,
Participer ou pas à ce qui est proposé

Chacun a le devoir de :

Prendre soin de lui et des autres,
Respecter chacun quel qu'il soit,
Créer une relation de confiance au
sein du groupe et avec les adultes,
Participer à la vie collective,
(Prise de décision, règles, tâches
quotidiennes)
Respecter les lieux de vie et le
matériel.

Si des actes contraires à cette charte sont commis, l'équipe d'encadrement peut :

- Instaurer un dialogue, favoriser la médiation et la réparation,
- Restreindre les libertés accordées,
- Imposer un temps d'isolement,
- Prendre contact avec la famille,
- Interrompre le séjour.



Signature du participant

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr





Annexe 2 – TROUSSEAU SÉJOUR (liste à mettre dans la valise)

NOM :

PRÉNOM :

Taille..... ans

Il est recommandé de préparer la valise avec votre enfant et de marquer nominativement toutes ses affaires.

	Marqué au nom du participant	Observations	Départ	Retour
GÉNÉRAL				
1	Sac à dos avec pique-nique/goûter/gourde d'eau	GOURDE OBLIGATOIRE		
1	Valise ou gros sac			
1	Blouson chaud et imperméable			
1	Paire de baskets			
1	Casquette			
2	Bermudas ou short (facultatif)			
ACTIVITÉS ÉQUESTRES				
1	Paire de bottes ou vieilles baskets			
1	Pantalon épais et confortable (type survêt)			
1	Pull ou gilet chaud			
3	T-shirts à manches longues			
3	Paires de chaussettes épaisses			
1	Vêtement de pluie (type k-way)			
1	Casque d'équitation (facultatif)			
POUR LA NUIT				
1	Duvet			
1	Tenue de nuit (pyjama)			
1	Paire de chaussons			
1	Lampe de poche (+ doudou éventuel)			
HYGIÈNE				
1	Trousse de toilette comprenant : savon, dentifrice, brosse à dents, shampoing, brosse à cheveux, élastiques, mouchoirs, protection hygiénique...			
1	Serviette de toilette /gant			
1	Sac pour le linge sale			
1	Paire de claquettes pour la douche			
AUTRES VÊTEMENTS (répartition dans des sacs différents pour les 7/9 ans)				
	SAC 1	SAC 2	SAC 3	
2	Sous-vêtements (slips, culottes)	2	Sous-vêtements	2
1	T-shirt	1	T-shirt	1
1	Paire de chaussettes	1	Paire de chaussettes	1
1	Pantalon	1	Pantalon	1
1	Pull chaud/gilet	1	Pull chaud/gilet	1

- **Argent de poche** : Il n'est ni recommandé ni utile d'apporter une somme d'argent : l'équipe ne prendra pas en charge la gestion de l'argent.
- **Objet de valeurs** : (MP3, Téléphone portable, jeux vidéo...) Il est préférable d'éviter d'apporter tout objet de valeur. L'utilisation du téléphone portable sera encadrée le cas échéant : la distance physique sera de rigueur.

L'équipe d'encadrement n'est pas responsable des pertes ou vols survenus pendant le séjour.



Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



Annexe 3 – Programme SÉJOUR

	Mardi 22 avril	Mercredi 23 avril	Jeudi 24 avril	Vendredi 25 avril
MATIN	 À GENLIS Côté Voie Romaine À partir de 07h45 Départ à 08h15 en minibus Arrivée vers 10h00 Au centre équestre « la Bergerie », à JUILLENAY Visite des lieux, Constitution des groupes, D'activités poney/cheval, Vers 11h15 Jeu de cohésion de groupe Pique-Nique a JUILLENAY	09h00 G2 Soins aux poneys Balade à poney / cheval Vers 10h30 Visite de SEMUR-EN-AUXOIS G1	09h00 G2 Soins aux poneys Balade à poney / cheval Activités manuelles et artistiques Vers 11h15 Les p'tits Défis Idée des enfants 	09h00 G2 Soins aux poneys Balade à poney / cheval Grasse Matinée Inventaire et préparation des valises Jeux de société 
APRÈS-MIDI	14h15 G1 Soins aux poneys Balade à poney / cheval Activités manuelles et artistiques Vers 15h45 Règles de vie Organisation de la vie collective	14h15 G1 Soins aux poneys Balade à poney / cheval Vers 15h30 Visite de SEMUR-EN-AUXOIS G2	14h15 G1 Soins aux poneys Balade à poney / cheval Activités manuelles et artistiques Vers 15h 30 Les p'tits Défis Idée des enfants 	Nettoyage des chambres Jeux de société  Départ à 16h00 De JUILLENAY  17h30 : Retour à GENLIS Côté Voie Romaine
Veillée	LOUP- GAROU DE LA BERGERIE de JUILLENAY	« Le loto et les p'tits défis de la bergerie ».	Banquet et Festivités. Karaoké	

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



Annexe 4 - Menu Prévisionnel

REPAS	Jour 1	Jour 3	Jour 4	Jour 5
Petit Déjeuner		Céréales Riz soufflé chocolat et Maïs soufflé au miel – Lait – Cacao – Thé – Jus de Fruit Tartines - Beurre – Confiture - Fruits au choix		
Déjeuner	Pique-nique tiré du sac	Taboulé Duo Haricots verts Knacks Fromage Crémeux Compote	Concombres Riz Basmati Escalope de dinde crème Fromage Blanc Biscuits	Rosette Petit Pois Carottes Cordons Bleus Fromage à pâte cuite Corbeille de fruits
Goûter	Tiré du sac	Brioche Confiture	Pain et Chocolat	Chocos
Dîner	Carottes râpées Spaghetti Bolognaise Gruyère Crème dessert	Salade de tomates mozza Purée Nuggets Yaourts Pommes	Le Grand Banquet Radis-beurre ½ sel Poulet rôti ou pillons de poulet Patates au four Plateau de fromage Corbeille de Fruit	

Légende

**FÉCULENTS
LÉGUMINEUSE**

**FRUITS
LÉGUMES**

**VIANDE
POISSONS
ŒUFS**

**PRODUITS
LAITIERS**

**GOÛTER
SUCRERIE
REPAS**

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr

